CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 mars à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.

❖

Monsieur le Maire démarre la séance, comme il l'a fait en ouverture de la semaine des droits des femmes à Vernouillet le 8 mars dernier, en ayant une pensée émue et mélancolique pour une grande dame vernolitaine qui nous a quittés récemment. Denise LEGENDRE, femme de caractère et de conviction, restera pour nous un modèle de réussite, d'émancipation, de transmission et d'accomplissement.

Monsieur le Maire a également une pensée ce soir pour Mickaël HAMELIN, notre collègue d'équipe, mais aussi à Josiane EMOND et Daniel HOFFMAN qui ont perdu un être cher également.

❖

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour avec l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 27 janvier 2021, sans observations ni remarques.

❖

Monsieur le Maire propose ensuite d'inscrire une note supplémentaire à l'ordre du jour. Celle-ci concerne les tarifs 2020 du crématorium.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point.

Au titre de la Direction Générale des Services, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il explique que lors du transfert d'un équipement à l'Agglomération, il y a lieu de faire état des dépenses et des recettes afin de connaître l'impact que ce transfert va avoir sur les indemnités compensatrices qui sont versées à la collectivité.

Pour ce faire, il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à ladite commission.

Il proposé de désigner Monsieur Damien STEPHO en tant que titulaire et Mme Michèle MANSON en tant que suppléante.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 4 abstentions, accepte de désigner les personnes proposées.

Au titre de la Police municipale, Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la convention de gestion des populations félines errantes vivant sur le territoire de Vernouillet.

Afin de nous permettre d'éviter l'invasion de chats sauvages, il nous faut passer une convention.

Par le passé, une convention avait été signée avec l'Ecole du Chat mais celle-ci est arrivée à échéance.

Dès le début du mandat, il a été engagé un travail partenarial avec cette association et deux de ses bénévoles qui ont bien voulu poursuivre leur engagement.

L'Ecole du Chat s'occupe du trappage des animaux et de leur stérilisation puis les remet à l'endroit où ils ont été trappés.

En complément de cette convention, nous avons souhaité investir des vétérinaires locaux. Auparavant, aucune convention n'était passée avec ceux-ci.

Nous avons donc entrepris un travail avec le cabinet vétérinaire de Plein Sud, M. BOURJAT, et le nouveau cabinet vétérinaire du Drouais, situé avenue François Mitterrand.

Il est donc proposé de délibérer sur cette convention qui va nous lier avec l'Ecole du Chat et les deux praticiens vétérinaires de Vernouillet pour lutter contre la prolifération des chats sauvages.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention présentée ainsi que la grille tarifaire s'y rapportant et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Au titre des Affaires générales, Madame MANSON poursuit avec le point relatif à l'extension du cimetière.

Elle rappelle que l'initiative de la création ou de l'agrandissement d'un cimetière appartient au Conseil municipal.

La création et l'extension des cimetières situés dans les communes urbaines, à l'intérieur du périmètre d'agglomération et à moins de 35 m des habitations est soumise à la réalisation préalable de l'enquête publique prévue au code de l'environnement et à une autorisation préfectorale.

A Vernouillet, les habitations les plus proches du cimetière sont situées à 300 m.

Il est malgré tout recommandé de faire appel à un cabinet-conseil afin de faire procéder à une étude de terrain par un hydrogéologue.

Le cimetière actuel comprend 1 613 emplacements et le nombre d'emplacements disponibles est de 71.

Malgré les reprises de concessions opérées régulièrement, le nombre d'emplacements disponibles n'est plus suffisant.

C'est pourquoi, afin de répondre aux demandes à venir, le service des Affaires générales souhaite porter, en 2021, le projet d'extension du cimetière de Vernouillet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Au titre de l'Education Famille, Mme BENABI poursuit avec la **signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles.**

Elle rappelle que depuis 1999, la Ville de Vernouillet développe une politique globale cohérente et concertée en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse mais aussi en direction des familles et du bien-être.

La convention existante est arrivée à terme.

La nouvelle convention doit intégrer ou préciser de nouvelles orientations détaillées ci-après :

- **Le parcours de l'enfant de 0 à 17 ans et l'ouverture vers sa vie d'adulte**

- Proposer et développer une offre de service adaptée aux différents temps de l'enfant
- Travailler sur les accessibilités
- Poursuivre la professionnalisation des acteurs

- **L'accompagnement à la parentalité**

- Accompagner les parents dans leurs rôles d'éducation sur l'ensemble du parcours (0-17 ans)

- **Un parcours d'épanouissement de la personne et du citoyen dans la Ville**

- L'accueil
- Promouvoir l'épanouissement de la personne et du citoyen
- La Citoyenneté

- **Contribuer à la santé et au bien-être des habitants de Vernouillet**

- Repérage et prévention des risques de santé
- Permettre l'intégration des publics
- La santé comme vecteur de bien-être

- **Coordination et communication autour des offres de services**

- Communiquer pour mieux se connaître et faire connaître l'ensemble
- Développer une communication vers le public plus lisible

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette nouvelle convention.

Mme QUERITE réagit sur quelques points et demande si cette convention sera soumise à la commission une fois rédigée.

Elle s'interroge également sur la mise en place du Conseil de santé mentale et la qualité de l'accueil.

Il a été signé, il y a quelques années, un Conseil de Santé Mentale. Celui-ci n'a pas toujours fonctionné mais il existe donc nous ne pouvons pas parler de mise en place mais d'une continuité.

Quant à la qualité de l'accueil, elle trouve cela un peu dur envers les services car selon elle, nous avons des services tout de même performants à l'accueil.

M. STEPHO répond à cela que le Conseil de Santé Mentale a eu du mal à vivre et c'est pour cela qu'il faut le relancer et le faire vivre.

Concernant l'accueil, M. STEPHO précise qu'il ne s'agit pas, bien entendu, de remettre en cause la qualité de l'accueil actuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la future convention CAF dite CTSF afin d'assurer les financements actuels et futurs.

Au titre des Finances, Monsieur le Maire aborde ensuite le point central du Conseil municipal que représente la partie budgétaire qui doit être présentée.

Compte-tenu de la crise sanitaire que l'on connait, la Loi des Finances 2021 a tardé à être votée.

Monsieur le Maire propose donc ce soir d'approuver le Compte administratif, puis le Compte de Gestion, l'affectation du résultat constaté puis le vote du Budget Primitif.
Nous finirons par le vote du volume d'emprunts et le vote des taux d'imposition.

Mme MANSON prend la parole afin de procéder à l'exposé.

Compte administratif Ville

Mme MANSON commence par présenter la constitution des crédits 2020.

Le Budget Primitif 2020 était constitué sur la base d'un budget de 16 893 481 € en fonctionnement et de 4 371 887 € en investissement.
Des Décisions modificatives et le Budget Supplémentaire sont venus modifier ces montants pour les porter à 17 125 250.43 € en fonctionnement et 10 773 120.36 €.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du compte administratif.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avions un budget total de 17 125 250.43 € pour un réalisé de 17 077 769.38 € comprenant les impôts et taxes pour 9 183 643.06 €, les dotations, subventions et participations pour 6 226 724.01 € et les produits de services, du domaine et ventes diverses pour 1 024 314.28 €.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 2.3 % par rapport à 2019.
Les impôts et taxes sont en progression de 2.2 %.
Les dotations sont en diminution de 2.1 %.
Ces deux postes représentent 90.2 % des recettes de fonctionnement de la Ville.
Les produits de services sont en baisse de 28.9 %, principalement du fait de la baisse des activités payantes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avions un budget total de 17 125 250.43 € pour un réalisé de 15 813031.97 € comprenant les charges à caractère général pour 2 835 093.06 €, les charges de personnel pour 9 518 574.86 €, les autres charges de gestion courante pour 1 879 764.86 €, les frais financiers pour 249 602.84 €, les charges exceptionnelles pour 99 512.81 €, les dotations pour 23 000 € et les opérations d'ordre et dotations pour 1 207 483.54 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 0.6 % par rapport à 2019.

Les charges à caractère général (-5.6 %) et les charges de personnel (-6.2 %) sont en diminution en conséquence de la pandémie et de la moindre activité des services.
Le poste « opérations d'ordre et dotations » est en forte hausse du fait de la renégociation des emprunts effectuée en 2020 et de la comptabilisation d'indemnités de remboursement anticipé pour 551 202.33 €.

Au titre des recettes d'investissement, nous avions un budget total de 10 773 120.36 € pour un réalisé de 10 341 508.03 € comprenant les dotations, fonds divers et réserves pour 512 403.46 €, les excédents de fonctionnement reversés pour 1 468 901.93 €, les subventions d'investissement pour 226 080 €, les emprunts et dettes assimilés pour 6 918 298.90 € et les opérations d'ordre pour 1 207 483.54 €.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 69.1 % par rapport à 2019.

La progression s'explique principalement par la signature d'un nouvel emprunt pour 2 856 219.90 € et le refinancement des lignes d'emprunt signée auprès de la SFIL-CAFFIL pour 4 062 079 €.
La ligne opérations d'ordre est gonflée de l'indemnité de remboursement anticipé pour 551 2020.33 €, à l'identique des dépenses de fonctionnement.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avions un budget total de 10 773 120.36 € pour un réalisé de 7 519 209.06 € comprenant le remboursement de trop perçu Taxe Aménagement pour 38 436.66 €, les emprunts et dettes assimilés pour 5 227 518.35 €, les immobilisations incorporelles pour 60 003.39 €, les subventions versées pour 1 123.56 €, les immobilisations corporelles pour 951 262.22 €, les amortissements pour 94 719.12 € et un résultat antérieur pour 1 146 145.76 €.

Les dépenses d'investissement sont en progression de 47.2 % par rapport à 2019.

Le poste emprunt et le refinancement de la dette pour 4 062 079 € explique une partie de cet écart avec 2019.
Les immobilisations corporelles prévues en 2020 n'ont pu être réalisées qu'à hauteur de 36.4 % et le fonds de concours pour la piscine n'a pas été appelé.

Mme MANSON fait ensuite une présentation synthétique du budget de la Ville.

En fonctionnement, le budget prévisionnel était de 17 125 250.43 € en recettes et en dépenses. Il a été réalisé 17 077 769.38 € en recettes et 15 813 031.97 € en dépenses, ce qui représente un résultat cumulé de 1 264 737.41 €.

En investissement, le budget prévisionnel était de 10 773 120.36 € en recettes et en dépenses. Il a été réalisé 10 341 508.03 € en recettes et 7 519 209.06 € en dépenses, ce qui représente un résultat cumulé de 2 822 298.97 €.

Sur le fonctionnement, le résultat 2019 était de 1 751 394 €, soit une baisse en 2020 de 486 657 €, dû à l'impact Covid avec une perte de recettes de 260 126 € et une augmentation de dépenses de 182 809 €, soit un total de 442 935 € d'impact.

Après la présentation de cette première partie de budget, avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques sur cette présentation.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 abstentions, le Compte administratif 2020 du budget de la Ville.

❖

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver **le compte de gestion** dans les mêmes formes que le compte administratif.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 16 795 277.04 € et les dépenses à 15 813 031.97 €, pour un résultat à 982 245.07 €, ce qui porte un résultat cumulé à 1 264 737.41 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 10 341 508.03 € et les dépenses à 6 373 063.30 €, pour un résultat à 3 968 444,73 €, ce qui porte un résultat cumulé à 2 822 298,97 €.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 abstentions, le compte de gestion 2020 du budget de la Ville.

❖

Madame MANSON poursuit avec **l'affectation du résultat** du budget de la Ville.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 1 244 737.41 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé en compensation de dépenses de fonctionnement complémentaires à celles initialement présentées lors du ROB 2021 avec la prise en compte de la suppression de la taxe funéraire pour 20 000 €, le versement de 1 042 718.95 € vers la section d'investissement, 260 315 € sont provisionnés pour répondre aux pénalités de résiliation de l'ancien marché du Gymnase Marcel Pagnol, les 173 178.46 € en nouveaux besoins de fonctionnement et la réduction de 231 475 € des dépenses imprévues.

En investissement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 3 865 017.92 €.

Les recettes proviennent du résultat d'investissement cumulé 2020 pour 2 822 298.98 €, augmenté du reversement depuis la section de fonctionnement pour 1 042 718.95 €.

En dépenses, 3 630 000 € sont affectés en compensation de dépenses présentées lors du ROB 2021, 231 475 € sont affectés à la préemption de la maison rue Armand Dupont et 3 542.92 € sont affectés en dépenses imprévues d'investissement.

En complément de l'affectation du résultat, il est proposé un certain nombre d'ajustements sur la section d'investissement, en complément des éléments présentés lors du ROB.

Sur les gros projets d'investissement, le budget du projet du complexe sportif Marcel Pagnol est ramené à 2 000 000 € pour 2021 au lieu de 4 000 000 €, avec 1 500 000 € pour la construction et 500 000 € pour les études.

Le budget pour le fonds de concours de la piscine est augmenté à 1 100 000 € au lieu de 1 000 000 €.

Le budget pour les travaux de la rue Armand Dupont est augmenté à 1 330 000 € au lieu de 1 220 000 €.

Le budget pour l'extension du cimetière est ramené à 350 000 € pour 2021 au lieu de 1 000 000 €, avec 200 000 € pour les études et 150 000 € de construction.

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 1 065 312.90 €, avec des dépenses imprévues à 44 437.96 €, des emprunts à 80 000 €, des nouveaux besoins en investissement à 472 783.52 € et 155 000 € et un reste à réaliser à 313 091.42 €.

Sur les recettes d'investissement, l'affectation du résultat pour 3 630 000 €, et les ajustements sur les dépenses pour – 2 440 000 € sur les gros projets et 1 065 312. 90 € sur les autres dépenses d'investissement permettent de générer un ajustement total de – 5 004 687.10 € sur les dépenses.

En conséquence, il est proposé de réduire le montant prévu au ROB pour l'appel à l'emprunt de 5 004 687.10 € pour le porter à 2 000 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et 5 abstentions, l'affectation du résultat du budget de la Ville.

❖

Mme MANSON poursuit avec le **Budget primitif de la Ville.**

La section de recettes de fonctionnement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 17 112 609.39 €, modifiés par l'affectation du résultat d'un montant de 1 244 737.41 €, ce qui fait un total de 18 357 346.80 € pour les recettes de fonctionnement.

La section de dépenses de fonctionnement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 17 112 609.39 €, modifiés par l'affectation du résultat d'un montant de 1 244 737. 41 €, ce qui représente un total de 18 357 346.80 € pour les dépenses de fonctionnement.

La section de recettes d'investissement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 10 228 363.05 €, modifiés par l'affectation du résultat et les ajustements complémentaires présentés pour un montant de – 1 139 669.18 €, ce qui fait un total de 9 088 693.87 € pour les recettes d'investissement.

La section de dépenses d'investissement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 10 228 363.05 €, modifiés par l'affectation du résultat et les ajustements complémentaires présentés pour un montant de – 1 139 669.18 €, ce qui fait un total de 9 088 693.87 € pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur ces propositions budgétaires conformes au Rapport d'Orientation budgétaire.

Mme QUERITE prend la parole et souhaite faire de la politique.
Elle constate qu'aujourd'hui, tout espoir d'une sortie rapide de crise s'éloigne.
L'année 2021 risque d'être fortement marquée par cette crise économique sociale.
Elle indique que la pandémie touche des catégories jusque-là relativement épargnées.
L'exercice verra s'achever la réforme fiscale locale avec en toile de fond l'autonomie financière des collectivités un peu plus attaquée encore alors que cette crise demande plus d'aides, plus de services publics, les villes disposent d'une marge de manœuvre plus réduite, ce qui oblige à dégager des priorités (politiques sociales, l'éducation, la restauration scolaire, la santé, le cadre de vie et le bien-être des agents de la Ville).

Selon Mme QUERITE, le budget exposé ne présente rien de nouveau, il ne ressemble pas à un budget de crise mais un budget dans la continuité avec des acquis conservés de ces dernières années mais qui restent insuffisants.
La ville a refusé de pratiquer une année blanche pour les tarifs alors que plusieurs collectivités avaient décidé de ne pas les augmenter.
Par contre, l'opposition prend acte de l'augmentation du budget du CCAS mais avec quelques interrogations : quelle politique sociale pour les vernolitains et les vernolitaines ? Quel projet est-il prévu pour l'accès aux soins des vernolitains et des vernolitaines face à la désertification médicale que nous connaissons ? Certaines villes font le choix de mettre en place des centres de soins. Qu'en est-il pour Vernouillet ?
Quant au prix des repas de la restauration scolaire relativement bas, n'est-il pas cependant trop élevé face aux difficultés des familles ? Peut-on débattre de la question de la gratuité à l'accès à certains services publics ?

Au début du mandat, il avait été évoqué qu'il y aurait moins de Conseils municipaux et davantage de travail en commission.
Or, selon Mme QUERITE, le contenu des commissions est d'une pauvreté absolue.

Mme QUERITE termine en évoquant les Ressources Humaines et demande ce qu'il se passe car de nombreux agents sont en Burn Out, de nombreux départs ou mutations sont observés ainsi que de nombreux arrêts maladie. Ce ne sont pas que des rumeurs, une réelle souffrance existe. Comment notre collectivité en est arrivée là ?

Mme QUERITE évoque également la loi de transformation de fonction publique qui se profile avec l'harmonisation du temps de travail qui devra être effective au plus tard le 1er juillet 2022.
Selon Mme QUERITE, il s'agit d'une régression historique des conditions de travail et des droits des fonctionnaires territoriaux alors que les salaires sont déjà gelés depuis plusieurs années.

La commune de Vernouillet va-t-elle soutenir les agents ?

Mme QUERITE explique que ce premier budget ne reflète pas les besoins des vernolitains dans cette période difficile pour les plus faibles.
Si la collectivité n'est pas responsable, elle doit soutenir et ne doit pas avoir de limites dans sa capacité à innover.

Ce budget manque d'ambition et d'audace. Il manque le marqueur de la politique de gauche et Mme QUERITE ne voit aucune différence avec le budget de Dreux.

L'équipe d'opposition s'abstiendra donc sur ce budget.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a d'autres remarques sur ce budget.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'autres remarques, Monsieur le Maire se permet de donner des réponses sur certains points.

Monsieur le Maire ne reviendra pas sur les considérations nationales et personnelles faites à son encontre.

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision à une communication faite sur le bulletin de l'opposition.
Il a été inscrit un budget de 350 000 € en recettes d'investissement pour le terrain Louis.
Pour l'opposition, ce terrain a coûté 600 000 € aux contribuables vernolitains et Monsieur le Maire avait tenté de donner quelques réponses de mémoire lors du dernier Conseil municipal.

Pour cette séance, Monsieur le Maire s'est donné le temps de donner un bilan chiffré de cette opération qui nous a permis de passer d'une cimenterie industrielle située avenue François Mitterrand à, aujourd'hui, une zone d'habitat avec 19 terrains disponibles à l'accession à la propriété pour les vernolitains.

En termes de dépenses, nous avions acheté ce terrain pour 450 476 €. Nous avons dû démolir puis dépolluer pour 123 310 € puis effectuer différents travaux pour 25 705 €, soit un total de dépenses de 599 591 €.

Monsieur le Maire indique que parfois les erreurs par omission sont volontaires et indique le tableau des recettes, ce qui a son importance.

Pour nous aider à acquérir ce terrain, l'ANRU et le Conseil départemental nous ont accompagnés respectivement à hauteur de 130 570 € et 45 057 €.
Ensuite, l'ANRU et le Conseil départemental nous ont également accompagnés pour la dépollution et la démolition à hauteur de 48 731 € et 37 800 €.
Puis, nous avons revendu le terrain à hauteur de 350 000 €, ce qui fait un total de recettes de 611 858 € contre 599 591 € de dépenses.
Il en résulte donc un résultat positif qui permet aux vernolitains d'accéder à la propriété, permet à la Ville de résorber une friche et de réaliser un maigre résultat de 12 267 €.
Nous pouvons donc certifier, avec ces chiffres, qu'il n'en a pas coûté aux deniers des vernolitains et que ce projet a été financé par le biais des subventions et de vente du dit terrain.

Monsieur le Maire donne ensuite une lecture toute autre de ce budget qu'il trouve fidèle aux engagements que nous avons pris pendant la campagne :

- Un cadre de vie au sens large qui permet l'épanouissement de tous, qui se construit ensemble (piscine, cimetière, le gymnase M. PAGNOL, la rue Armand Dupont, ...)
- Un travail de tous les instants avec les habitants (des groupes de travail, de concertation, des tests de plan de circulation, ...)
- Des acquisitions foncières que nous avons commencées à réaliser pour pouvoir assurer la sécurité aux abords des écoles.

Tout ceci dans le but d'améliorer le quotidien des vernolitains.

Sur le fonctionnement, au niveau du cadre de vie, nous avons mis en place un plan de propreté partagé pour améliorer la beauté de la Ville.

Bien que la souffrance des services ait été évoquée, nous avons aussi mobilisé, renforcé les effectifs, organisé, équipé les services. En témoigne l'efficacité patente des Services Techniques retrouvée que Monsieur le Maire félicite publiquement car ils sont la cheville ouvrière majeure d'un cadre de vie à la hauteur des aspirations des vernolitains.

La chaîne éducation, médiation, prévention n'est bien entendu pas oubliée.
Nos organisations partenariales, qui doivent répondre aux attentes des vernolitains, sont au cœur de notre service public. En témoigne la signature de la convention territoriale globale, notre volonté de continuer notre Contrat Local de Santé, notre envie de déployer la médiation culturelle, sportive, artistique au service des vernolitains.

Sur le champ de l'action sociale, comme l'opposition a pu le relever, nous avons augmenté la subvention CCAS pour conforter son action.
Nous porterons une attention toute particulière à nos aînés car bien vieillir à Vernouillet sera une ambition majeure pour 2021.

Le maintien de la subvention à la caisse des Ecoles témoigne également de notre désir d'accompagnement et d'accessibilité aux différents services.

Sur le CCAS, sera réalisée l'analyse des besoins sociaux.
Nous avons d'ores et déjà engagé un audit pour la mise en place d'un plan de réussite éducative.
Notre politique tarifaire, qui permet de façon équitable aux vernolitains d'accéder à ce service et de payer en fonction de leurs revenus, sera maintenue.
Le renouvellement de l'agrément des centres sociaux sur lequel nous travaillons d'ores et déjà car en fin d'année, il nous faudra le renouveler pour avoir des centres sociaux construits pour et avec les habitants car nous voulons remettre les habitants au cœur de notre service public. Les élus sont là pour eux.

Une innovation qui n'a pas été relevée, c'est l'accompagnement dans les démarches de logement des vernolitains. Nous avons plus que jamais attribué des logements depuis le début de notre mandat.
Les élus travaillent d'arrache-pied pour permettre aux vernolitains d'accéder aux logements adaptés dans les meilleurs délais.

Au niveau santé, force est de constater que même si nous ne sommes pas arrivés à un niveau de satisfaction important, Monsieur le Maire indique qu'il y a deux ans, il n'y avait qu'un seul médecin généraliste sur la Ville de Vernouillet.

Aujourd'hui, le cabinet du Docteur BRISSE en compte 4 et le cabinet des Vauvettes en compte 1. Nous sommes donc aujourd'hui à 5 médecins, ce qui n'est peut-être pas suffisant pour notre bassin de vie mais c'est mieux que cela ne l'a été.

Monsieur le Maire certifie que ce budget met en place l'ensemble des crédits nécessaires aux ambitions des vernolitains.
Le service des Finances a su insuffler une nouvelle méthode de préparation du budget avec les autres services ce qui a permis une préparation du budget en toute sérénité.

Mme LUCAS précise qu'une évaluation sera réalisée pour les personnes âgées, sur nos pratiques et sur la professionnalisation de nos équipes.
Cette évaluation était attendue depuis longtemps.
Le budget est ambitieux pour les Vernolitains.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité et 5 abstentions, le budget primitif du Budget Ville en fonctionnement et en investissement.

❖

Mme MANSON passe ensuite au point relatif aux **provisions pour risques.**

Il est proposé de mettre en place une provision de 25 000 € pour couvrir les frais d'avocat liés au contentieux Gymnase Marcel Pagnol, une provision de 10 000 € pour couvrir les frais de justice liés au contentieux Ressources Humaines et une provision de 3 000 € pour couvrir les admissions en non-valeur faisant suite à des décisions judiciaires liées aux impayés.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 abstentions, la mise en place de ces provisions pour risques.

Au niveau du budget de l'eau, il est proposé de mettre en place une provision de 30 000 € au BP 2021 pour couvrir les admissions en non-valeur.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 abstentions, la mise en place de cette provision pour le budget de l'eau.

❖

Mme MANSON poursuit avec le **Compte administratif du budget de l'Eau.**

Mme MANSON commence par présenter la constitution des crédits 2020.

Le Budget Primitif 2020 était constitué sur la base d'un budget de 1 375 705 € en fonctionnement et de 380 000 € en investissement.
Des Décisions modificatives et le Budget Supplémentaire sont venus modifier ces montants pour les porter à 1 443 249.66 € en fonctionnement et 612 244.54 €.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du compte administratif.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avions un budget total de 1 443 249.66 € pour un réalisé de 1 513 996.20 € comprenant les ventes d'eau pour 950 516.81 €, les locations de compteurs pour 144 150.99 €, les redevances collectées pour 228 907.72 €,

les autres produits de services pour 38 470.41 €, les autres produits de gestion courante pour 50 789.59 € et des reprises sur amortissements et provisions pour 24 436.07 €.

Les recettes de fonctionnement sont en progression de 11.5 %.
Les ventes d'eau sont en progression de 9.7 % et les locations de compteurs de 5.8 %.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avions un budget total de 1 443 249.66 € pour un réalisé de 1 288 060.93 € comprenant les achats d'eau pour 525 519.47 €, les redevances versées à l'Agence de l'Eau pour 250 534.08 €, les charges à caractère général pour 66 162.38 €, les charges de personnel pour 175 140.13 €, les charges de gestion courante pour 24 436.07 €, les frais financiers pour 27 175.78 €, les charges exceptionnelles pour 21 108.56 €, les dotations aux provisions pour 30 000 € et les opérations d'ordre pour 167 984.46 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 9.1 % ce qui s'explique par le reversement en 2019 de 130 000 € au budget principal de la Ville.

Les charges de personnel sont en augmentation de 14.7 % car un prorata de salaire des fonctions support des services techniques est maintenant réintégré au budget de l'eau.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avions un budget total de 612 244.54 € pour un réalisé de 380 520.30 € comprenant les dotations, fonds divers et réserves pour 5 828.36 €, les emprunts et dettes assimilés pour 142 956.07 €, les opérations d'ordre pour 167 984.46 €, les opérations patrimoniales pour 15 791.40 € et les résultats antérieurs pour 47 960.01 €.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 17.4 %.

La renégociation des emprunts réalisés auprès de la Sfil-Caffil pour 142 956.07 € constitue le principal écart par rapport à 2019.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avions un budget total de 612 244.54 € pour un réalisé de 353 064.08 € comprenant les emprunts et dettes assimilés pour 223 376.99 €, les immobilisations incorporelles pour 106 926.35 €, les opérations pour compte de tiers pour 968.34 €, les amortissements pour 6001.00 € et des opérations patrimoniales pour 15 791.40 €.

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 39.7 % par rapport à 2019.

Le poste refinancement de la dette pour 142 956.07 € explique cet écart avec 2019.
Les immobilisations corporelles prévues en 2020 n'ont pu être réalisées qu'à hauteur de 31 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal 2020 du budget de l'eau.

En section de fonctionnement, le résultat cumulé 2019 était de 73 373.02 €, l'affectation du résultat en investissement était de – 5 828.36 €, ce qui donne un solde après affectation de résultat de 67 544.66 €. Le résultat 2020 étant de 158 390.61 €, cela donne un résultat cumulé de 225 935.27 €.

En section d'investissement, le résultat cumulé 2019 était de 47 960.01 €, l'affectation du résultat de fonctionnement était de 5 828.36 €, ce qui donne un solde après affectation de résultat de 53 788.37 €. Le résultat 2020 étant de – 26 331.58 €, cela donne un résultat cumulé de 27 456.22 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2020 du budget de l'eau.

❖

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver **le compte de gestion** dans les mêmes formes que le compte administratif.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 446 451.54 € et les dépenses à 1 288 060.93 €, pour un résultat à 158 390.61 €, ce qui porte un résultat cumulé à 225 935.27 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 332 560.29 € et les dépenses à 353 064.08 €, pour un résultat à 20 503.79 €, ce qui porte un résultat cumulé à 27 456.22 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget de l'Eau.

❖

Madame MANSON poursuit avec **l'affectation du résultat du budget de l'eau.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 225 935.27 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé en compensation de dépenses complémentaires à celles initialement présentées lors du ROB 2021 avec le versement de 141 552.28 € vers la section d'investissement, 30 000 € sont provisionnés pour des admissions en non- valeurs, 37 267.99 € sont en reliquat de factures d'eau de 2020, 10 000 € sont en ajustement du budget de rémunération et 7 115 € pour l'astreinte externe du service de l'eau.

En investissement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 169 008.50 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé, augmenté de reversement depuis la section de fonctionnement, 132 432.50 € pour les réseaux d'adduction d'eau en compensation de dépenses présentées lors du ROB 2021, 31 426 € en nouveaux besoins sur les immobilisations corporelles et 5 150 € pour des analyses de débit et de consommation.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget de l'Eau.

❖

Mme MANSON poursuit avec le **Budget primitif de l'Eau.**

La section de fonctionnement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 1 400 097 €, modifiés par l'affectation du résultat d'un montant de 225 935.27 €, ce qui représente un total de 1 626 032.27 € pour les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La partie investissement est construite sur la base des éléments présentés lors du ROB avec un total de 327 302.37 €, modifiés par l'affectation du résultat d'un montant de 169 008.50 € et les ajustements complémentaires présentés pour un montant de - 132 432.50 €, ce qui représente un total de 363 878.37 € pour les recettes et les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur ces propositions budgétaires conformes au Rapport d'Orientation budgétaire.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif du Budget Eau en fonctionnement et en investissement.

❖

Mme MANSON poursuit avec le **Budget Primitif de la ZA Bonsecours.**

Les comptes de gestion n'étant pas encore disponibles sur ce budget, l'approbation du compte administratif et des comptes de gestion, ainsi que l'affectation du résultat sur le budget annexe de la ZA Bonsecours seront votés lors d'un budget supplémentaire.

Le Budget Primitif sera donc à « 0 » sur les deux sections, aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la ZA Bonsecours.

❖

Mme MANSON continue avec le **Budget Primitif de la ZAC Bois du Chapitre.**

Tout comme la ZA Bonsecours, les comptes de gestion n'étant pas encore disponibles sur ce budget, l'approbation du compte administratif et des comptes de gestion, ainsi que l'affectation du résultat sur le budget annexe de la ZAC Bois du Chapitre seront validés lors d'un budget supplémentaire.
Les seules opérations à inscrire au budget primitif sur ce budget sont celles relatives aux remboursements des emprunts en cours, à savoir :

- Un remboursement de capital de 41 903.73 € en dépenses d'investissement
- Des intérêts des emprunts de 5 742.55 € en dépenses de fonctionnement
- Des ventes de terrains de 47 646.28 € en recettes de fonctionnement

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la ZAC Bois du Chapitre- en fonctionnement et en investissement.

❖

Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec le point relatif au **volume d'emprunt.**

Monsieur le Maire a une délégation pour réaliser des emprunts prévus au budget. Toutefois, le Conseil municipal doit en fixer le montant.

Au vu des éléments présentés, Mme MANSON propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des emprunts à hauteur de 2 000 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et 5 abstentions, cette proposition.

❖

Monsieur le Maire poursuit avec le **vote des taux.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition à l'identique de ceux précédemment votés.

Il indique que pour compenser l'exonération de taxe d'habitation, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties est ajoutée à la part communale.

Les taux sont donc les suivants :

Foncier Bâti	46.18 %
Foncier non bâti	47.56 %

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux proposés.

❖

Monsieur le Maire propose ensuite de délibérer sur la note sur table relative aux **tarifs du crématorium.**

Mme MANSON prend la parole pour en faire l'exposé.

En application de la formule prévue au contrat de DSP (Délégation de Service Public) passé avec Monsieur Florian MAINI, représentant la S.A.S. Crématorium de Vernouillet, en date du 8 février 2010, révisée par l'avenant au Contrat de Délégation de Service Public par délibération du 06 février 2019, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs 2021 du crématorium présentés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés.

❖

Toujours au titre des Finances, Mme VIGNY aborde le point relatif à **l'actualisation du tableau des subventions aux associations 2021.**

Il s'agit d'actualiser le tableau pour 3 subventions supplémentaires, pour un montant total de 60 600 €, réparties de la façon suivante :

- L'AVERN pour une subvention à hauteur de 300 €,
- Le Comité d'œuvres Sociales pour une reconduction à hauteur de 18 300 €,
- Le Contrat de ville pour des actions avec cofinancement pour une subvention totale de 48 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des subventions.

Mme VIGNY souhaite revenir sur une question qui avait été posée lors du dernier Conseil municipal à propos du Secours catholique.

En effet, une erreur s'est glissée dans le tableau transmis. En 2020, le Secours catholique n'avait pas obtenu de subvention car le dossier présenté ne reflétait pas d'actions locales à proprement parler mais des actions à l'échelon national.

Mme VIGNY précise que si le Secours catholique nous sollicitait pour des actions ciblées à l'échelon local, nous pourrions bien entendu les accompagner.

Mme QUERITE indique que cette association travaille tout de même au service des vernolitains et mériterait d'obtenir un accompagnement financier de la Ville. Il a déjà été demandé à la Présidente du Secours Catholique de mettre à jour leur demande de subvention et de présenter un budget local et non national.
Il y a lieu de valoriser les actions en direction des vernolitains.

Au titre des Ressources Humaines, Monsieur le Maire aborde la mise à jour des montants des **indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des délégués municipaux.**

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de refaire un débat sur le sujet mais des arrondis avaient été transcrits dans la précédente délibération qui n'avaient pas lieu d'être.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter à nouveau les taux des indemnités des élus afin que la délibération soit conforme.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite apporter une précision après avoir entendu qu'en devenant Maire, il avait allègrement augmenté ses indemnités.
Monsieur le Maire a ressorti des rémunérations de différents Maires datant du début de l'année 2020 et du début de 2021. Celles-ci sont strictement identiques représentant ainsi 65% d'indemnités et 30% majorés du fait de la DSU.
Aucune augmentation n'a donc été effectuée depuis juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal prend en compte, à la majorité et 5 abstentions, les taux d'indemnités des élus présentés.

❖

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la revalorisation des **indemnités de repas dans le cadre des frais de mission.**
Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service ou pour suivre une formation. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Jusqu'à présent, l'indemnité de repas s'élevait à 15,25€.

Il est proposé de revaloriser cette indemnité à 17.50 € sur présentation de justificatifs.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité cette revalorisation.

❖

Monsieur le Maire aborde ensuite **l'actualisation des cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP.**

Il s'agit d'intégrer les emplois suivants :

- Ingénieurs
- Conseillers et assistants socio-éducatifs
- Educateurs de jeunes enfants
- Puéricultrices, infirmiers en soins généraux
- Conseillers des activités physiques et sportives
- Techniciens
- Educateurs des activités physiques et sportives
- Auxiliaires de puériculture
- Opérateurs des activités physiques et sportives

Monsieur le Maire propose de fixer les montants maximums annuels pour chaque groupe et de procéder de la même manière pour le CIA.

Monsieur MEBARKI s'interroge sur le CIA.
En fonction des agents, il constate des différences entre les catégories. Il prend l'exemple d'un agent de catégorie C qui va accomplir pleinement ses missions. Celui-ci va avoir une prime beaucoup moins élevée qu'un agent de catégorie A qui va lui aussi accomplir ses missions. Ceci n'est pas équitable et ne donne pas un bon signal par rapport à la façon de servir.

M. MEBARKI ne s'oppose pas au tableau relatif à l'IFSE mais n'est pas d'accord avec celui du CIA.

Monsieur le Maire précise pour le CIA qu'il s'agit des montants maximums et que le tableau est constitué à l'identique des autres cadres d'emplois.
Il précise également que sur l'année 2020, le CIA a été uniformisé. Que l'agent soit de catégorie A, B ou C, la municipalité a fait le choix de fixer le même montant maximum pour tout le monde.

Le tableau a été appliqué de façon uniforme.

Le chantier des 1607h permettra de retravailler le CIA et ses critères pour obtenir une équité au niveau de la rémunération.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et 5 abstentions, d'étendre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois listés ci-dessus.

Au titre des Services techniques, Joël TRAPATEAU aborde le point relatif à la **cession d'un véhicule.**

Un véhicule a été cédé à un garage pour un montant de 6500€ suite à l'achat d'un véhicule neuf.

Le montant de la cession est supérieur au montant autorisé dans la délibération relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal qui l'autorise de décider de gré à gré l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 6 500 € pour permettre la cession de ce véhicule.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, d'encaisser cette somme pour la cession du véhicule.

❖

Joël TRAPATEAU poursuit avec le point relatif à la **demande de subvention à ENERGIE Eure-et-Loir pour l'acquisition d'un véhicule électrique** dédié à l'usage exclusif des services de la commune.

Il est rappelé le choix qui a été fait d'acquérir un véhicule électrique à l'usage exclusif des services.

Il s'avère que le Syndicat ENERGIE Eure-et-Loir est en mesure d'aider notre collectivité pour le financement de ce véhicule, à travers une aide maximum de 3 000 euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir, l'octroi d'une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule électrique dédié à l'usage exclusif des services et l'autorise à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec **la dénomination et la numérotation de la voie du lotissement « Le Clos François ».**

Une consultation citoyenne a eu lieu afin de faire le choix d'un nom à donner à cette voirie.

Une liste de noms de compositeurs et compositrices a été donnée mais les citoyens avaient également la possibilité de proposer un nom eux-mêmes.
Plus de 200 vernolitains ont répondu à cette enquête et c'est « Michel LEGRAND » qui a vu son nom plébiscité par un bon tiers des vernolitains.

Monsieur le Maire propose donc de dénommer cette voie « Michel LEGRAND » et de valider la numérotation comme proposé sur le plan présenté.

Mme QUERITE indique qu'il aurait pu être proposé des noms de femmes car le quartier ne possède que des rues au nom d'hommes. Mme QUERITE est agacée et ajoute que Monsieur le Maire a déjà privé la Ville du 8 mars, journée des droits des femmes.

Monsieur le Maire entend la remarque et précise que des noms de femmes ont été proposés.

Il précise également qu'il n'a pas privé la Ville du 8 mars, la semaine du droit des femmes ayant eu lieu. Des portraits de femmes ont été mis en valeur et des conférences ont eu lieu auxquelles Monsieur le Maire avait invité Mme QUERITE qui a décliné l'invitation.

Monsieur le Maire s'engage à poursuivre la semaine des droits des femmes dès que tout le monde pourra se retrouver.

Mme QUERITE explique qu'elle a décliné l'invitation car elle a été prévenue au dernier moment.

Monsieur le Maire met au vote la proposition de dénomination de voirie de la résidence du Clos François ainsi que la numérotation de la voie.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 4 abstentions, la dénomination de cette voie par « Michel LEGRAND » ainsi que la numérotation proposée.

❖

Monsieur le Maire poursuit avec la **modification simplifiée du PLU.**

Il indique que la ville de Vernouillet et l'Agglomération du Pays de Dreux ont pour ambition de clôturer la zone concertée Porte Sud.

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été lancée afin de répondre à ces objectifs afin de préciser les équipements restant nécessaires, de tenir compte d'une gestion des eaux de ruissellement plus favorable à l'environnement, de favoriser l'urbanisation, d'optimiser la consommation d'espace et de mieux organiser la ZAC au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) tout en agissant de façon mesurée sur le règlement écrit et le zonage.

Le dossier a été soumis, pour avis, aux personnes publiques associées, et a reçu des avis favorables.

Un registre de concertation a été mis à disposition du public du 04 janvier 2021 au 03 février 2021. Aucune remarque n'a été consignée.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification simplifiée du PLU.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du PLU n°4 présentée.

❖

Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la **signature du procès-verbal de mise à disposition de la piscine de Vernouillet.**

Le procès-verbal mettait à disposition un terrain d'environ 2.807 m², extrait de la parcelle AT25.

Le permis de construire devrait être déposé dans les semaines à venir.

M. MEBARKI souligne les transferts de charges et aimerait avoir davantage d'informations, notamment sur l'aspect financier.

Monsieur le Maire précise que la CLECT a statué en 2019 au moment du transfert de l'équipement sur un déficit de 374 000 € de mémoire.
Cependant, il s'agit juste, durant cette séance, d'une remise de l'espace pour les travaux. Il n'y a donc aucune remise en cause de l'indemnité compensatrice versée par l'Agglomération à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'en fait, à l'avenir, l'équipement va être bonifié et étendu sans considération financière.
Aujourd'hui, l'Agglomération gère la piscine en régie.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au procès-verbal de mise à disposition de la piscine de Vernouillet et autorise Monsieur le Maire à le signer.

❖

Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif aux **projets déposés au titre de la DSIL « plan de relance rénovation énergétique » et « appel à projets DETR/DSIL/DSIL exceptionnelle plan de relance ».**

Il est proposé de déposer le projet suivant dans le cadre de la DSIL plan de relance énergétique :

- Les logements de Ville situés chemin des Charmilles, l'école Georges Brassens, l'école Louis Pergaud pour le remplacement de menuiseries à hauteur de 137 716 € HT pour lesquels la Ville sollicite une subvention à hauteur de 110 172.80 € (soit un taux de subvention 80 %).

Il est proposé également de déposer les projets suivants au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSIL exceptionnelle :

- Audit de recherches de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, dont le coût prévisionnel de l'étude est de 13 950€ HT pour un montant de subvention sollicitée de 2 790€ (DETR),
- Audit sur l'état de l'ensemble de la voirie communale, dont le coût prévisionnel de l'étude est de 23 140€ HT pour un montant de subvention sollicitée de 18 512€ (DSIL),
- Renforcement du réseau d'eau potable de la rue Armand Dupont, dont le coût prévisionnel des travaux est de 129 350€ HT pour un montant de subvention sollicitée de 38 805€ (DETR),
- Construction d'un complexe sportif Marcel Pagnol, pour un montant prévisionnel de 5.000.000€ HT pour un montant de subvention sollicitée de 1.000.000€ (DSIL).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les projets cités ci-dessus ainsi que leur plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et à signer tout document nécessaire à la finalisation de ce dossier.

❖

Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la **vente d'un terrain à l'Association musulmane de Vernouillet.**

L'Association musulmane souhaite acquérir un terrain afin d'agrandir son aire de stationnement.
Ceci permettrait de réguler le flux de véhicules sur le secteur, compte tenu du mode de fréquentation de la Mosquée, et de permettre un environnement plus apaisé.

Il est proposé la cession d'un terrain d'une superficie de 3 350 m² qui a été estimé par les services des Domaines au prix de 45 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette cession.

❖

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la **signature de la convention de prestation de service pour le suivi et la coordination OPCU de la convention NPNRU Bâtes-Tabellionne.**

Le quartier Bâtes-Tabellionne a été inscrit par l'Etat sur la liste des 200 quartiers dits d'intérêt National dans le cadre du NPNRU.

A ce titre, une convention a été signée le 8 novembre 2019 avec l'ANRU pour établir le projet et le programme de financement.

Dans cette convention, était intégrée une mission de pilotage et de coordination qu'il nous faut attribuer.

La mission que l'agglomération du Pays de Dreux souhaite confier à la Maison de l'Habitat, comme ce fut le cas pour le plateau des Vauvettes, concerne le suivi opérationnel du programme, son pilotage et la coordination entre les différents maîtres d'ouvrage.

Dans cette convention sont inscrites également les conditions financières d'accompagnement par l'ANRU pour cette mission.
Cette mission a été évaluée à hauteur de 720 000 € TTC, soit 600 000 € HT, avec une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50 %. L'ANRU nous accompagne donc à hauteur de 300 000 €.

Il reste donc à cofinancer 420 000 €.
Au regard du parc de logements du quartier Bâtes-Tabellionne et de la quasi-équivalence des démolitions et réhabilitations, il est entendu dans la convention que les Villes de Dreux et de Vernouillet se partagent les 420 000 €.

Monsieur le Maire indique que les crédits ont été mis en place.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec la SPL-Maison de l'Habitat ainsi que les modalités de financement de cette mission et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la **vente d'un terrain à bâtir rue Maurice Papillon.**

Madame Farida RAMDANI, demeurant 1 rue Alfred Nobel à Vernouillet, envisage la création d'une micro-crèche et son intérêt s'est porté sur le terrain à bâtir situé rue Maurice Papillon.

Au vu de l'évaluation de France Domaine et du coût de l'amenée des réseaux, le prix de vente du terrain a été fixé à 50 000 € HT.

Le Conseil municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette cession.

Gisèle QUERITE s'interroge sur le taux d'occupation des crèches de la Ville.

Monsieur le Maire indique que les crèches de la Ville sont complètes. Des dossiers sont refusés lors des CAPA. Il en est de même pour la crèche située route de Crécy.

Monsieur le Maire s'interroge, à l'avenir, sur la crise des assistantes maternelles et sur le fait de susciter des vocations.

Il précise que cette demande ne porte pas concurrence avec les systèmes existants sur la commune.

Cette délibération vient en régularisation d'une délibération qui a été votée le 28 novembre 2018 à la majorité des voix moins une abstention et pour laquelle l'acte n'avait pas été transmis par omission au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette cession.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil municipal du retrait de la délibération relative au huis clos, étant entendu que le Conseil municipal pourra continuer à se tenir ainsi sur délai de prévenance des différentes instances.

Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Vernouillet contracte auprès de la Banque Postale une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € pour une durée d'un an,

- ✓ Contrat de mise à disposition d'un service d'astreinte pour travaux d'urgence sur le réseau d'eau potable passé avec la société Gédia de DREUX (28), pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2020, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans,

- ✓ Contrat de maintenance passé avec la société PITNEY BOWES de LA PLAINE SAINT DENIS (93) pour la mise à disposition et l'entretien du matériel de mise sous plis, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021,

- ✓ Contrat passé avec la société Gédia de DREUX (28) pour la mise en place d'un dispositif de téléalerte à destination des abonnés du service de distribution d'eau potable de la commune en cas de situation d'urgence, pour une durée de 3 ans renouvelable.

La séance est close à 22h40.